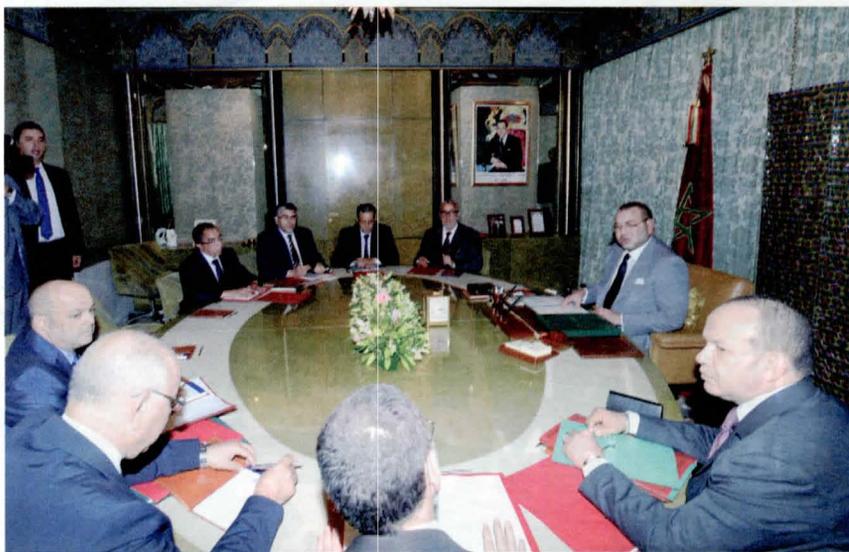


# Le Maroc balise sa nouvelle politique migratoire

● La nouvelle politique marocaine en matière de gestion de la problématique migratoire est en train de prendre forme quelques jours seulement après les nouvelles directives royales. Le Maroc disposera ainsi d'une politique globale qui permettra de prendre en charge les différents aspects du phénomène. Plusieurs actions sont en cours, alors que certaines stratégies mises en place depuis plusieurs années ont porté leurs fruits, selon un rapport des services du ministère de l'Intérieur.



● Le gouvernement est en train de donner effet aux nouvelles orientations royales relatives à la politique migratoire.

Aussitôt dit, aussitôt fait ! Juste quelques jours après la décision royale d'engager le Maroc dans une nouvelle politique migratoire, le gouvernement est en train de donner effet aux nouvelles orientations. Les services compétents des ministères de l'Intérieur, des Affaires étrangères et ceux de la Justice sont actuellement en train de baliser les

grandes lignes d'une nouvelle politique migratoire. D'ores et déjà, plusieurs décisions seront mises en œuvre à court terme pour prendre en compte certains aspects urgents de la problématique de l'immigration au Maroc et qui a pris beaucoup d'ampleur ces dernières années. Ainsi, la procédure de régulation de près d'un millier de personnes disposant du statut de réfugié poli-

tique par le Haut-commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), est déjà enclenchée comme l'a demandé le roi Mohammed VI. Le gouvernement va également se consacrer à l'adoption de textes spécifiques pour la réglementation d'un statut pour les demandeurs d'asile. Ces initiatives dessinent les grandes lignes de la nouvelle approche marocaine de la question de la migration. Il faut dire que parallèlement d'autres actions sont en cours pour donner corps à cette stratégie, laquelle permettra au Maroc de prendre en charge la problématique dans ses différents aspects. C'est le cas par exemple de la proposition de loi que le groupe parlementaire du Parti authenticité et modernité (PAM) a déposé au Parlement. Selon le député Mehdi Bensaid, cette nouvelle politique permettra au Maroc de se situer en amont de la gestion de la question. Il faut dire qu'en dépit du diagnostic qu'a établi récemment le Conseil national des droits humains (CNDH) sur la situation des migrants au Maroc et



**Selon le ministère de l'Intérieur, à fin juin dernier, 552 personnes en situation illégale au Maroc ont regagné volontairement leurs pays d'origine, ce qui porte leur nombre à 12.500 depuis 2004.**

POINT DE VUE



**Mehdi Bensaid,**  
Député PAM

La décision royale s'inscrit dans la droite ligne de la politique que doit mener le Maroc en matière d'immigration. Avec cette nouvelle dynamique, le Maroc s'engage dans une politique avant-gardiste à travers laquelle seront mises en œuvre des politiques efficaces pour permettre une gestion «anticipative» de la question migratoire et ainsi ne pas tomber dans les mêmes pièges que l'Europe. C'est dans ce cadre que s'inscrit la proposition de loi faite par le groupe parlementaire du PAM afin que le Maroc puisse disposer de nouveaux mécanismes législatifs ou juridiques permettant de prendre en charge les différents aspects de la problématique. Aujourd'hui, le roi l'a souligné, le Maroc est devenu un pays d'accueil et il va falloir se pencher sur les conditions de vies, de séjour ou de travail de ceux qui décident de s'installer chez nous. Cela vaut particulièrement pour nos frères africains puisqu'en plus de son ancrage africain, le Maroc est devenu une porte d'entrée en Afrique pour les multinationales, ce qui suppose qu'il va falloir penser à réviser certaines dispositions qui empêchent aux travailleurs de certains pays d'avoir accès au travail. C'est le cas du Sénégal, mais il est aussi nécessaire de généraliser ce droit aux autres pays entrant dans le cadre d'accords bilatéraux ou multilatéraux. C'est en ce sens qu'il convient de revoir les mécanismes juridiques en la matière et notre souhait, c'est que le gouvernement maintienne ladite dynamique puisque jusque-là cette question n'était pas considérée comme prioritaire. Il va falloir aussi se consacrer à sensibiliser les uns et les autres sur l'importance de cette question pour le Maroc, notamment pour ce qui est de la culture africaine qui est aussi la nôtre.

## Migration à plein régime

La problématique de la migration, légale ou pas, n'est pas un phénomène propre au Maroc. Il est vrai que de par sa situation, la question se pose sous plusieurs angles pour le royaume. Selon un rapport que viennent de publier les services des affaires économiques et sociales de l'ONU, le nombre de migrants au monde a atteint un record cette année. Ils sont actuellement près de 236 millions, dont 136 millions installés dans les pays développés et 96 millions dans les pays en voie de développement. En 1990, le monde comptait 154 millions de migrants et 175 millions en 2000. Selon, l'ONU, les personnes concernées par ce statut correspondent à 3,2% de la population mondiale. Les raisons qui expliquent la montée en puissance de ce phénomène sont largement liées aux questions économiques. Ils ne sont que 7% du nombre total des réfugiés à être considérés comme des réfugiés et 74% des migrants sont en âge de travailler. Le document a fait également cas de la dynamique que connaît le phénomène migratoire dans les différentes régions du monde. Si pour l'essentiel, la plupart sont installées dans les pays développés comme les USA et l'Europe, c'est l'Asie qui a enregistré la plus forte dynamique ces dernières années. L'analyse des tendances actuelles a fait ressortir que la migration Sud-Sud devient de plus en plus importante. Il s'agit d'un phénomène mondial et dont la problématique se posera avec plus acuité durant les prochaines années au niveau international.

# Grand angle

les limites des stratégies jusque-là mises en place, le Maroc ne part pas de rien.

## Approche globale

La nouvelle politique marocaine en matière de migration vise à prendre en charge la gestion de la problématique de manière globale. Jusque-là, en effet, l'approche marocaine était plus sectorielle et était axée sur certaines composantes des phénomènes dont le traitement est devenu assez urgent. C'est le cas par exemple de la question de la lutte contre le trafic des migrants. Selon un rapport du ministère de l'Intérieur, dans le cadre de la solidarité régionale, «*le Maroc assume sa responsabilité, en tant que partenaire crédible, en matière de lutte contre toutes les formes de criminalité transfronta-*

*lière, notamment la lutte contre le trafic des êtres humains*». Depuis 2003, en effet, le Maroc a initié une stratégie globale de lutte contre la migration irrégulière articulée autour de cinq composantes importantes et complémentaires portant sur les volets opérationnel, législatif, institutionnel, de développement socio-économique et de sensibilisation. Le ministère de l'Intérieur souligne que cette stratégie a permis au Maroc de procéder à «*une mise à niveau tous azimuts, en affinant ses outils de vision stratégique, de conceptualisation opérationnelle, de développement de bonnes pratiques et d'ancrage d'une expertise avérée et reconnue*». Des résultats concrets ont été enregistrés, notamment à travers une baisse significative des flux clandestins à partir du Maroc et le res-

serrement de l'étau contre les réseaux de trafic des migrants, qui ont été acculés à utiliser d'autres routes migratoires, notamment à partir des pays d'Afrique du sud du Sahara, souligne le document qui date du mois de juillet dernier.

## Trafics humains

S'agissant particulièrement des migrants dits clandestins, l'aspect qui fait le plus parler de lui, la stratégie a privilégié le retour volontaire et librement consenti des migrants en situation de séjour illégal au Maroc. Il faut dire que le Maroc est déjà lié par plusieurs accords et traités internationaux puisqu'il a ratifié, en 2002, la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et son protocole additionnel pour la prévention et la punition de la traite des personnes, en particulier des

●●●  
**Depuis 2003, le Maroc a initié une stratégie globale de lutte contre la migration irrégulière. Depuis, des résultats concrets ont été réalisés.**

femmes et des enfants. De même relève le ministre, le processus d'adhésion du Maroc au protocole contre le trafic illicite de migrants par terre, air, et mer est dans sa phase finale. Dans le même temps, le cadre législatif qui régleme-  
 mente le séjour des étrangers au Maroc offre plusieurs garanties «en termes de respect des droits des migrants, notamment pour les groupes en situation de vulnérabilité. Les statistiques en la matière sont assez illustratives des résultats enregistrés par le Maroc puisqu'à la date du 31 juin dernier, plus de 12.696 tentatives d'émigration clandestine ont été avortées dont 9.569 de ressortissants originaires de pays tiers, soit une baisse de 12% par rapport à la même période de l'année 2012.

PAR **ABOUBACAR YACOUBA BARMA**

a.barma@leseco.ma